



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 163 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

Financement de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction et contexte

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note par laquelle le Secrétaire général demandait l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant brut total de 130 227 800 dollars (montant net : 126 431 000 dollars), avec mise en recouvrement, aux fins du fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (A/74/562). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 décembre 2019.

2. Dans sa résolution 2495 (2019) du 31 octobre 2019, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 octobre 2020 le mandat de la MINUAD, tel qu'énoncé dans la résolution 2429 (2018). Il a également décidé que, conformément aux tâches existantes et en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD concentrerait ses efforts sur : a) l'appui au processus de paix ; b) l'appui aux activités de consolidation de la paix, y compris le renforcement des équipes chargées de la liaison avec les États et leur extension au Jebel Marra ; c) la protection des civils.

3. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, au plus tard le 31 janvier 2020, un rapport spécial qui serait notamment consacré aux questions suivantes : a) l'évaluation de la situation sur le terrain, l'état d'avancement du processus de paix, la situation des bases d'opérations déjà restituées par la MINUAD et des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD ; b) les options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD, compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement



soudanais. Il a annoncé son intention, compte tenu des conclusions du rapport spécial, de se prononcer, avant le 31 mars 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD.

4. En ce qui concerne l'autorisation d'engagement de dépenses, le Secrétaire général propose des modalités de financement pour la période de trois mois s'achevant le 31 mars 2020, qui permettraient de doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue de s'acquitter de son mandat. Il s'agira d'une période de consolidation, puisque le Secrétaire général attend les décisions sur les modalités de retrait de l'Opération que le Conseil de sécurité devrait prendre une fois que la situation sur le terrain aurait été évaluée.

5. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général établirait un projet de budget détaillé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, qui remplacerait l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 et celle qu'il présente actuellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Le Secrétaire général prévoyait de soumettre ce projet de budget à l'Assemblée générale au début de 2020. Le Comité note que les informations relatives à ce projet de budget complet seront au moment de la soumission semblables à celles qui ont accompagné les deux demandes d'autorisation d'engagement de dépenses pour les périodes du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 et considère donc que le projet de budget sera établi et présenté sur la base des mêmes hypothèses. **De ce fait, il estime que le Secrétaire général aurait dû présenter un projet de budget pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 au lieu de demander une autorisation d'engagement pour une période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.**

II. Informations sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

6. Dans sa résolution 73/278 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant total maximum de 257 970 900 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2019, les dépenses s'étaient élevées à 240 375 000 dollars et que selon les estimations elles atteindraient 34 599 500 dollars en décembre 2019, ce qui entraînerait un dépassement de 17 003 600 dollars si aucune mesure n'était prise pour établir des priorités. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la MINUAD revoyait ses besoins et contrôlait ses dépenses et activités quotidiennes pour que le montant total de ses dépenses pour la période de six mois ne dépasse pas le montant de 257 970 900 qui avait été approuvé pour l'autorisation d'engagement.

7. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 décembre 2019, les liquidités dont disposait l'Opération s'élevaient à 74 313 100 dollars, dont 75 000 000 dollars empruntés à des missions en activité, et que le solde de trésorerie avant cet emprunt avait été négatif (686 900 dollars).

8. Selon les informations données au Comité, les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été vérifiées jusqu'en juin 2019 et le montant à verser à ce titre était estimé à 35 057 500 dollars à la fin de 2019.

9. S'agissant des indemnités de décès et d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 27 novembre 2019, 213 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 8 338 000 dollars depuis la création de

l'Opération, tandis que 14 demandes étaient en attente. **Il compte que les demandes en attente seront réglées dans les meilleurs délais.**

III. Ressources nécessaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

Vue d'ensemble

10. Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources nécessaires au fonctionnement de la MINUAD pour la période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 s'élève à 130 227 800 dollars, soit une augmentation de 1 242 350 dollars (1 %) par rapport à la moitié des crédits ouverts pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

Militaires et personnel de police

11. Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, l'Opération maintiendra son effectif actuel de 4 050 militaires et 2 500 policiers. Le montant demandé au titre du personnel en tenue s'élève à 56 928 200 dollars pour la période de trois mois, soit une réduction de 782 250 dollars (13,6 %) par rapport à la moitié des crédits ouverts pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Le montant demandé couvre les catégories de personnel en tenue suivantes : observateurs militaires (392 100 dollars), contingents (36 142 500 dollars), police des Nations Unies (6 189 900 dollars) et unités de police constituées (14 203 700 dollars) (voir A/74/562, tableau consacré aux ressources financières). Selon le complément d'information communiqué au Comité consultatif, la diminution des ressources demandées tient principalement aux facteurs suivants : a) la diminution des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement du fait du regroupement des sites opérationnels de la MINUAD ; b) l'absence d'indemnité de permission pendant une période de trois mois ; c) des taux de non-déploiement pour les observateurs militaires (de 15 à 30 %) et la police des Nations Unies (de 2 à 23 %) plus élevés que ceux qui avaient été prévus au budget de l'exercice précédent.

Personnel civil

12. L'effectif civil comptera un maximum de 1 580 membres (531 personnes recrutées sur le plan international, 878 personnes recrutées sur le plan national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 personnes occupant des emplois de temporaire et 6 membres du personnel fournis par des gouvernements) (ibid., par. 29). Le montant demandé au titre du personnel civil s'élève à 39 404 000 dollars pour la période de trois mois, soit une augmentation de 4 400 500 dollars (12,6 %) par rapport à la moitié des crédits ouverts pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Le montant demandé couvrirait les catégories de personnel suivantes : personnel recruté sur le plan international (26 867 100 dollars), personnel recruté sur le plan national (9 824 200 dollars), Volontaires des Nations Unies (1 056 300 dollars), personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 593 100 dollars) et personnel fourni par des gouvernements (63 300 dollars) (ibid., tableau consacré aux ressources financières).

13. Il est tenu compte des taux de vacance suivants dans les ressources demandées au titre des postes : 6 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 3 % pour les Volontaires des Nations Unies. Selon le Secrétaire général, les taux de vacance de postes proposés tiennent compte

des tendances récentes en matière de déploiement (ibid., par. 37 à 41). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les taux de vacance effectifs au 31 octobre 2019 étaient les suivants : 5,8 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 1,6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 1,5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 2,9 % pour les Volontaires des Nations Unies. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45, et A/73/755/Add.10, par. 17).**

14. Le Secrétaire général indique que la MINUAD prévoit de faire appel à un consultant qui serait chargé d'organiser une formation sur la réduction des effectifs et la liquidation (A/74/562, par. 30). **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs et demande que des informations détaillées soient communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir aussi A/73/755/Add.10, par. 26).**

Dépenses opérationnelles

15. Le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 33 895 600 dollars pour la période de trois mois, soit une diminution de 2 375 900 dollars (6,6 %) par rapport à la moitié des crédits ouverts pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

Consultants et vacataires

16. Le Secrétaire général indique que le montant de 156 900 dollars demandé au titre des consultants et des services de consultants (le crédit ouvert pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élevait à 49 100 dollars) couvrirait les dépenses afférentes au recrutement de divers consultants dans les domaines de la médiation, des droits de la personne et de la violence sexuelle liée aux conflits et d'un(e) spécialiste des questions de genre (connaissant bien la thématique relative aux femmes et à la paix et à la sécurité) et des questions liées à l'état de droit, au système judiciaire et à l'administration pénitentiaire (A/74/562, par. 45). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a dit à plusieurs reprises que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et qu'il ne fallait faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et souligné que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (résolutions 70/247 (par. 45) et 71/263 (par. 34) de l'Assemblée).**

Activités prévues au programme

17. Le Secrétaire général indique qu'un montant de 10 234 500 dollars servirait à financer les activités prévues au programme pendant la période de trois mois (A/74/562, par. 53). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant sur la répartition des activités de la MINUAD prévues au programme pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Tableau 1
**Activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
 prévues au programme (1^{er} janvier-31 mars 2020)**

(En dollars des États-Unis)

| <i>Activités prévues au programme</i> | <i>Liaison avec les États (quatre États du Darfour)</i> | <i>Liaison avec les États (région de Jebel Marra)</i> | <i>Activités de base</i> | <i>Total</i> |
|--|---|---|--------------------------|-------------------|
| Appui à l'état de droit (police, système judiciaire et administration pénitentiaire) | 1 594 300 | 303 300 | | 1 897 600 |
| Appui à la promotion des droits de la personne | 956 000 | 65 400 | | 1 021 400 |
| Appui aux solutions durables et aux moyens de subsistance | 3 894 100 | 2 043 700 | | 5 937 800 |
| Dépenses d'appui aux activités opérationnelles | 300 000 | | | 300 000 |
| Appui au processus de paix | | | 156 500 | 156 500 |
| Protection des civils | | | 671 200 | 671 200 |
| Appui à la médiation des conflits locaux | | | 250 000 | 250 000 |
| Total | 6 744 400 | 2 412 400 | 1 077 700 | 10 234 500 |

18. Le Secrétaire général indique que le montant total de 10 234 500 dollars demandé au titre des activités prévues au programme comprend un montant de 9 156 800 dollars qui permettrait à l'équipe de pays des Nations Unies de continuer de mener des activités de liaison avec les États. Ces activités portent sur l'état de droit, la résilience et les moyens de subsistance ou solutions durables concernant les populations déplacées et les communautés d'accueil, les services aux personnes déplacées et les droits de la personne (A/74/562, par. 53). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le montant proposé couvre le coût des activités de liaison avec les quatre États du Darfour (6 744 400 dollars) et la région de Jebel Marra (2 412 400 dollars). Ce dernier montant est rendu nécessaire par l'élargissement du mandat de la MINUAD, décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2495 (2019). Le Secrétaire général indique qu'un montant de 1 077 700 dollars servirait à financer des activités liées à la promotion de la paix, au relèvement, à la stabilité et à la sécurité des populations dans la région de Jebel Marra, dans le cadre des activités de base de la MINUAD (A/74/562, par. 10 et 54).

19. Dans sa note, le Secrétaire général utilise l'expression « autres activités prévues au programme » pour désigner à la fois les activités de liaison avec les États et les activités inscrites au programme de base de la MINUAD. **De l'avis du Comité consultatif, le fait que le Secrétaire général emploie le terme « autre » pour définir différentes activités relatives au programme prête à confusion. Le Comité compte que cette ambiguïté sera levée dans le prochain projet de budget de la MINUAD.**

20. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le montant qui avait été approuvé pour les activités prévues au programme pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 s'élevait à 660 480 dollars, mais qu'au 30 novembre 2019 la MINUAD n'avait dépensé que 366 523 dollars (55 %). En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que, selon le Secrétaire général, il n'y aurait pas de chevauchement entre les activités prévues au programme de la MINUAD et celles du bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qu'il

est proposé de créer à Khartoum (voir [A/74/529](#), par. 239 et 244, et [A/74/7/Add.26](#), par. 18).

21. Le Comité consultatif estime que des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la délimitation et le suivi des différentes activités relatives au programme entreprises au Darfour et qu'il faut que les prévisions soient plus réalistes. Il compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des renseignements actualisés figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUAD.

Fermeture des camps et dépollution

22. Le Secrétaire général indique que le montant de 3 722 700 dollars demandé à la rubrique Installations et infrastructures comprend des crédits pour les activités liées au nettoyage environnemental et à la biodépollution des sites de l'Opération ([A/74/562](#), par. 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Opération entendait poursuivre ses activités de dépollution dans ses 15 sites au Darfour et qu'elle avait recensé les activités essentielles à mener, notamment la bioremédiation des sols pollués par des carburants et des lubrifiants. En outre, la MINUAD avait entrepris d'aménager une déchetterie à la base logistique d'El-Fasher, ce qui lui permettrait d'améliorer ses pratiques et ses méthodes de gestion des déchets solides. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de respecter la politique et les procédures de l'ONU en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/286. Il est également d'avis que l'Opération devrait appliquer les enseignements tirés des activités de dépollution menées par les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée au moment de l'examen du présent rapport.**

Transition

23. Le Secrétaire général indique que le montant des ressources demandées pour la période de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 est calculé sur la base du mandat actuel de la MINUAD, qui intègre une approche systémique pour le Darfour, dont un cadre de transition axé sur la réduction des effectifs et le retrait de l'Opération et visant à apporter des solutions durables aux facteurs critiques de conflit dans le contexte d'une action menée dans quatre domaines jugés déterminants si l'on veut prévenir une résurgence du conflit. Pour que la planification de la transition soit mieux coordonnée, la MINUAD a créé une cellule de transition conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies (*ibid.*, par. 9). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies avaient établi et approuvé un plan de transition détaillé en mars 2019. Ce plan définit les attributions, les responsabilités et les produits relatifs au processus de transition et vise à assurer une large cohérence tout en fournissant les ressources nécessaires à la coordination quotidienne.

IV. Conclusion

24. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD sont indiquées au paragraphe 55 de la note du Secrétaire général. **Compte tenu des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée :**

a) autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne pouvant pas dépasser 130 227 800 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 ;

b) mette en recouvrement le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.
